



Règlement de l'atelier Electricité

En plus du respect du règlement général des ateliers, veuillez respecter les mesures suivantes :

Tenue de travail.

Un tablier bien ajusté ou une salopette sans graffiti est la tenue réglementaire. Celle-ci est conseillée pour les travaux externes. **Le port de chaussures de sécurité est obligatoire.**

Matériel scolaire

Chaque élève devra disposer de :

- une trousse d'outils comprenant au minimum une pince coupante, une pince à dénuder, une pince universelle, 3 tournevis à tête plate et 3 tournevis à tête cruciforme de dimensions différentes. Ceux-ci seront isolés pour 1000 volts avec un isolant en parfait état. Ils seront régulièrement inspectés par le professeur.
- deux bobines de fils ou un set de fils (fournies par l'école et non renouvelable) pour ses montages. Il devra gérer son fil tout au long de l'année et en cas de manque, il le remplacera à ses frais;
- Un appareil de mesure digital de base.

Organisation des séances de travail.

Afin de mieux rentabiliser le temps imparti aux travaux en atelier, l'élève devra :

- disposer de ses documents de travail au début de la séance (documents à faire à domicile suivant les consignes du cours de dessin et de l'atelier); en cas de manque, une pénalité (points) lui sera appliqué;
- s'abstenir de créer ou de modifier un document de travail à l'atelier sauf à la demande express du professeur.

Mesures de sécurité concernant le travail.

Le travail en toute sécurité en atelier d'électricité exige :

- le câblage des platines et machines hors tension
- de ne jamais vérifier les erreurs de câblages sous tension sans la présence du professeur,
- le raccordement du fil de terre,
- de ne pas mettre sous tension un montage sans autorisation du professeur,
- le signalement au professeur de tout matériel défectueux,
- de travailler seul à son poste de travail,
- de ne quitter son poste de travail que pour des raisons justifiées,
- de couper le courant et de fermer les fenêtres en cas d'incendie (deux élèves et leurs suppléants seront désignés à cet effet au début de l'année.

Entretien du poste de travail.

L'entretien du poste de travail s'effectue :

- en fin de cours.
- en vérifiant que l'installation est hors tension.
- en remettant en place les machines et accessoires ayant servi aux essais.
- en remettant à leurs places les appareils et les outils.
- en balayant son espace de travail et en évacuant ses déchets à la poubelle.